Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250428-2025-25-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

RHONE

Publié le 29 avril 2025

Délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir Evelyne GIRARDON).

2025-25 Délibération relative à une demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'espace omnisport et culturel François Baraduc

Rapporteur : Jean-Pierre BLANCHARD

L'espace omnisport et culturel François Baraduc est utilisé par des associations en semaine pour des cours et animations diverses tout au long de l'année. Il est loué à des particuliers pour des manifestations privées les week-ends. La commune peut également organiser des évènements publics.

Ce bâtiment est soumis au décret tertiaire. A ce titre, la commune doit réaliser une amélioration des performances énergétiques. Il est donc proposé de remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures de la partie haute, effectuer un relamping complet, installer une pompe à chaleur et d'en profiter pour réaliser quelques embellissements intérieurs, consistant principalement en des reprises de peinture.

La rénovation énergétique du bâtiment se concentre sur la partie du rez-de-chaussée (accès par la route de Bel Air) :

- un hall d'entrée avec des vestiaires et un bar ;
- une grande salle type gymnase ;
- une petite salle appelée « salle de réception » ;
- une pièce appelée « office » ayant un évier, un réfrigérateur grande capacité et des plans de

travail ;
- un espace appelé « salle de danse » ;
- des vestiaires ;
- un local pour le TGBT ;
- un espace sanitaires homme/femme.

La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'espace omnisport et culturel François Baraduc. Il est également proposé de repenser l'office, pour le moderniser. Ce projet global a été estimé 583 000 € HT.

L'Etat finance à travers le Fond Vert des projets de rénovation énergétique.
La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle accompagne ses communes adhérentes par le biais d'un fond de concours de rénovation énergétique.
Le Département du Rhône finance des projets d'investissement de travaux de rénovation dans le cadre du partenariat territorial.
La Région Auvergne Rhône-Alpes accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement des collectivités dans le cadre du Contrat Région.
L'Agence Nationale du Sport finance dans le cadre du plan 5000 équipements - Générations 2024 pour les années 2024 à 2026 et son plan « équipements sportifs structurants » la rénovation des gymnases.
Enfin, il est possible d'avoir des subventions via les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le projet de rénovation énergétique de l'espace François Baraduc est donc détaillé comme suit :

Fond vert	100 000,00 €
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle	80 000,00 €
Département	70 000,00 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	50 000,00 €
Agence Nationale du Sport	50 000,00 €
Certificat d'Economie d'Energie	30 000,00 €
Autofinancement de la commune	203 000,00 €

Le planning opérationnel pourrait être le suivant :

dépôt initial des dossiers de subvention :	2e trimestre 2025
validation dossier entreprises	2è trimestre 2025
travaux :	3è et 4è trimestre 2025

Ce projet a été discuté en comité consultatif bâtiments le 7 octobre 2024. Les associations ont été sollicitées pour ajuster la rénovation en fonction de leurs besoins.
Le projet validé a été présenté en commission générale du 28 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs : Etat (fond vert), certificat d'économie d'énergie, Département, Région Auvergne Rhône-Alpes, Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et l'Agence Nationale du Sport.

Le Maire
Diogène BATALLA

La secrétaire de séance
Isabelle BONNET